

COMPTE-RENDU CONSEIL 26 SEPTEMBRE 2014
--

Présents : Pascal Hintermeyer (directeur ED), William Gasparini (directeur-adjoint ED), Sarah Schimchowitsch (LPC), Maurice Carrez (Dynamiques européennes), Loïc Chalmel (LISEC), Jean-Philippe Heurtin (SAGE), Jean-Philippe Viriot Durandal, Marie-Claire Vitoux, Estelle Czerny (représentante IT / BIATSS), Kleinschmager Richard, Pascale Merlin (ED SHS/ PE),
Représentants des doctorants : Antoine Fersing, Charlotte Pourcelot, Eric Rabot, Adrien Thibault

Excusés : Marie-Frédérique Bacqué (SULISOM), Michel Faure, Aurélie Grégoire (Région), Richard Kleinschmager, Virginie Vinel-Long, Olivier Thévenin (CRESAT)

Pascal Hintermeyer (PH) exprime son souhait, largement approuvé en cela, qu'un hommage académique soit rendu à François Steudler, du laboratoire SAGE, dont on a appris le décès le 7 août. Il saisit l'occasion pour rappeler que l'ED est prête à s'associer à une initiative que prendraient des historiens en mémoire des travaux de Pierre Ayçoberry. Il est demandé à Antoine Fersing, en l'absence de représentants des enseignants-chercheurs titulaires (ECT) en histoire, de transmettre ce souhait, exprimé au nom de l'ED, au laboratoire.

Approbation du compte-rendu de la séance précédente

Le compte-rendu de la séance précédente est approuvé à l'unanimité après des modifications mineures.

Informations

PH rappelle que la convention de co-accréditation de l'ED est signée par l'université de Strasbourg et celle de Mulhouse. En évoquant les formations organisées et soutenues par l'ED, il souhaite que l'ED s'implique également dans des événements scientifiques organisés à Mulhouse.

Une discussion a lieu sur l'attribution des contrats doctoraux : pour le moment, chaque université les attribue selon ses propres procédures. PH souhaiterait qu'il y ait a minima une coordination entre les deux sites. L'ED est même prête à expertiser l'ensemble des candidatures, quitte à laisser les établissements choisir celles qu'ils retiennent.

Olivier Thévenin (OT) souligne que ce problème se retrouve pour l'ensemble des ED du site. Loïc Chalmel (LC) va dans le même sens, en rappelant que cette question touche à la politique générale de l'UHA.

William Gasparini (WG) précise la construction institutionnelle : il existe un conseil de l'école doctorale, et un conseil d'antenne pour Mulhouse. Cette dernière institution fait au directeur de l'ED des propositions pour les soutenances. Les inscriptions en première année relèvent de l'antenne ; les inscriptions dérogatoires relèvent du conseil de l'école doctorale.

Jean-Philippe Heurtin (JPH) s'interroge sur les moyens précis qui pourraient être mis en place pour assurer une convergence entre Mulhouse et Strasbourg.

PH précise qu'en cas de concours unique, des représentants mulhousiens seraient évidemment amenés à siéger au jury. Mais pour le moment, l'ED n'organise que le concours d'attribution des contrats doctoraux pour l'université de Strasbourg. Les dates des 6 et 7 juillet sont proposées. OT évoque la multiplication des réunions à laquelle donne lieu la fusion, et ce d'autant plus qu'il y a des réunions ED519 et des réunions ED520. Il propose dans un premier temps une harmonisation des exigences qui pourrait résulter de la participation de membres du jury strasbourgeois au jury participeraient au second jury, à Mulhouse, afin d'harmoniser les exigences.

Un rappel est fait sur l'organisation institutionnelle à Mulhouse : une dotation faite à l'université de Mulhouse est répartie au niveau de la présidence ; les SHS ont en général deux contrats doctoraux. Il

s'agit ensuite d'attribuer ces contrats entre les candidats de l'ED520 et ED519. JPH s'interroge sur le rapport de force : les représentants mulhousiens répondent qu'il y a environ 55 chercheurs qui dépendent de l'ED520, et environ une trentaine pour l'ED519 (trois laboratoires). Ils soulignent la bonne entente entre les deux écoles doctorales, et la compétition entre l'ensemble des SHS et les sciences dures.

En informant sur les autorisations de soutenance, PH évoque le cas d'une soutenance qu'il a dû refuser en fin de 6^e année du fait d'un rapport non favorable. Il importe de détecter les difficultés bien plus en amont. Le mi-parcours vise d'ailleurs à cela.

Journée doctorale sur les émotions en SHS

JPH transmettra l'argumentaire pour la semaine suivante.

Il indique qu'il est important qu'il y ait cet espace pour les doctorants ; on peut imaginer des possibilités d'interrogation avec un EC et des doctorants.

Deux doctorants se sont portés volontaires pour participer à l'organisation de la journée.

JPH et PH convergent vers l'idée que les doctorants doivent étudier et instruire les propositions de communication et participer à l'organisation du programme de la journée.

WG rappelle que ces activités peuvent être valorisées dans le cadre de la formation doctorale.

JPH demande aux représentants doctorants de relayer cet appel auprès des doctorants.

La date du 17 avril 2015 est retenue.

A l'UHA, il y a des journées communes aux 2 ED SHS : le 28 et 29 mai, deux journées seront organisées sur la thématique mobilité-mouvement, elles sont ouvertes aux doctorants de Strasbourg.

Strathèse

Valentine Gourinat présente le projet Strathèse. Elle insiste sur l'équilibre entre d'une part, une revue réservée aux doctorants qui leur permet de publier plus facilement – dans la mesure où ils ne sont pas en concurrence avec des ECT – et d'autre part, une revue de qualité, dotée d'un comité de lecture exigeant (critère équivalent à d'autres revues).

Les thèmes retenus sont en général ceux des journées doctorales ou des séminaires interdisciplinaires de l'ED.

OT propose de demander aux publiants de formater leurs citations avec Zotero, avec une feuille de style préconçue.

PH souligne le fait que Strathèse concerne également Mulhouse ; à ce titre, les doctorants mulhousiens sont invités à proposer des publications ; pour marquer la collaboration, il serait envisageable de demander à l'UHA un soutien pour le projet (en termes de financement, notamment).

LC souligne que la circulation de l'information pourrait être améliorée en ce qui concerne, par exemple, les soutenances de thèse (dont l'annonce a vocation à figurer dans Strathèse).

PH propose qu'un lien puisse être établi entre les JDH de Mulhouse et la revue Strathèse.

Il est rappelé que la diffusion sera faite par voie électronique, avec à terme la possibilité de diffusion via revues.org.

Encadrement par les directeurs de thèse en fin de carrière

Un problème peut être posé par des EC en fin de carrière qui continuent à accepter des directions de thèse. La plupart du temps, cela ne pose aucun problème ; cependant, il arrive que ces collègues devenus émérites ne puissent plus assurer jusqu'à la fin l'encadrement de leurs doctorants.

Un professeur qui devient émérite ne peut prendre une nouvelle direction de thèse qu'en co-direction avec un EC en activité.

PH rappelle que les MCF HDR ne pouvaient jusqu'à présent obtenir l'éméritat mais que cette possibilité va leur être ouverte. L'éméritat est de trois ans renouvelables. Il est décidé par le conseil scientifique de l'Université dans l'année avant le départ à la retraite.

JPH et LC proposent de systématiser la règle afin que les professeurs en fin de carrière ne prennent de nouveaux doctorants qu'en co-direction dans les deux années précédant leur départ à la retraite.

Un des membres du conseil (Maurice Carrez) s'oppose vigoureusement à cette proposition, avançant que des émérites dirigent parfois mieux les doctorants que des EC en activité.

JPH rappelle que l'objectif de la règle est de sécuriser le parcours du doctorant.

PH souligne qu'une telle règle risque d'être difficile à appliquer dans la mesure où la direction de l'ED peut difficilement connaître avec précision la date de départ à la retraite des EC.

JPH insiste pour que ce principe soit une règle et non une recommandation.

L'évolution du taux d'encadrement de 10 doctorants vers 8 devrait se poursuivre progressivement.

2e session des bilans de mi-parcours

Pour 14 doctorants sur 78, le mi-parcours est problématique. PH et WG regrettent que certains directeurs de thèse n'aient pas anticipé la difficulté dans la recherche d'un HDR extérieur disponible.

Après rapport de Pascale Merlin, il apparaît que les doctorants produisent les documents demandés ; la carence dans la procédure provient des directeurs de thèse ou des évaluateurs extérieurs. JPH demande que de fermes rappels à l'ordre soient effectués auprès des collègues concernées.

PH rappelle le principe qu'à défaut de bilan de mi-parcours, la réinscription ne peut avoir lieu.

LC présente le *modus operandi* de Mulhouse : elle comporte une audition pour chaque doctorant.

PH rappelle que les laboratoires peuvent décider de faire passer un oral en plus de la procédure organisée par l'ED.

Point formation doctorale

LC parle de la formation à l'écriture scientifique qui a eu lieu l'année dernière, et qui a remporté un franc succès (de 60 à 70 doctorants). WG accepte de la reconduire, mais reconnaît qu'elle représente un volume de travail important. PH rappelle que ce travail peut être intégré dans le temps de service. La question de la participation des doctorants de l'UHA est posée : faut-il organiser une formation de ce type à Mulhouse ? A éventuellement envisager dans l'avenir.

Une nouvelle formation sur les ressources numériques de la BNUS est à l'étude avec l'un de ses responsables.

Suite à une question d'Adrien Thibault (AT), Pascale Merlin (PM), PH et WG indiquent qu'il est possible de valoriser dans le PIF les publications (à hauteur de 9h).

AT demande que l'enseignement soit également pris en compte dans le PIF ; JPH répond que cela pose des problèmes d'égalité entre les doctorants ; PH évoque le cas des doctorants qui sont enseignants dans le secondaire et qui pourraient revendiquer cette expérience comme une formation qu'il serait possible de valider dans le PIF.

AT propose que cette validation soit symbolique, de l'ordre de 6 ou 9 h, ce qui aurait le mérite de revaloriser symboliquement l'enseignement dans la formation au métier d'enseignant-chercheur. PH en convient, et propose qu'une réflexion soit engagée à ce sujet.

JPH réclame une discussion sur les cotutelles au sein du conseil. Il estime que les conditions actuelles rendent difficiles, sinon impossibles, les cotutelles des doctorants bénéficiant d'un contrat doctoral (du fait de l'exigence de co-financement), et cite une expérience désagréable qu'il a connu à ce sujet. Il s'inquiète de l'impact de cette politique sur l'image internationale de l'université de Strasbourg.

PH répond qu'il s'agit là d'une doctrine ferme de la direction de la recherche ; on peut en regretter les inconvénients mais le blocage ne sera probablement pas contourné.

Actualisation de la liste des HDR

Le nombre de contrats doctoraux accordés étant proportionnel au nombre d'HDR dans l'ED, il est impératif de recenser les HDR dans les laboratoires. Suite à une question de JPH, PM invite les directeurs ou représentants de laboratoires de communiquer l'information au fil de l'eau, dès qu'un MCF a soutenu son HDR.

Traitement des demandes de financement

Les demandes de financement sont examinées sur la base de la recevabilité des demandes.

PH évoque un plafond annuel (de 350 €) et un plafond à l'échelle de toute la thèse (de 1050 €).

Estelle Czerny (EC) fait observer qu'il est surprenant que les déplacements en France soient comptés comme les déplacements en Europe. Le débat évolue sur la grande variabilité des coûts des transports en fonction des destinations et des modes de transport ; s'y ajoute la question du coût de la vie dans les différents pays. EC et AT sont chargés de réfléchir à un meilleur mode de discrimination des situations.

LC affirme qu'il est souhaitable de rester sur le principe d'un financement ED qui ne peut dépasser le financement du laboratoire, et ce afin d'éviter que les unités de recherche ne se défaussent sur l'ED.

La plupart des demandes sont acceptées, à l'exception de dossiers dans lesquels manquent des pièces, de doctorants n'ayant pas encore remis les documents liés à leur mi-parcours et de demandes pour lesquelles aucun montant précis n'a été réclamé.

Divers

Est soulevé le cas d'un chercheur extérieur à l'ED désireux d'être associé au LISEC. Cette demande est liée à la possibilité pour ses doctorants d'être inscrits dans l'ED519. JPH estime que ces doctorants ne peuvent pas être inscrits si leur directeur ne fait pas partie d'un laboratoire de l'ED519. Élément problématique : ses doctorants sont actuellement inscrits dans une ED Sciences de l'ingénieur, qui n'est pas habilitée à délivrer des doctorats en Sciences de l'éducation, discipline dans laquelle ces doctorants préparent leur thèse.

JPH demande que le directeur en question soit invité à adhérer de façon pleine et entière au LISEC ; à défaut, ses doctorants pourraient être admis à l'inscription à l'ED519, mais à la condition qu'une codirection soit mise en place pour eux avec un EC de l'ED519.